Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Litige entre PARFIP et createur site web en liquidation

Par le_tropezien

Bonjour,
je souhaite avoir recours a un avocat concernant une affaire, dans laquelle j'estime etre dans mes droits concernant une agence de financement de site web " one-shot" nommee PARFIP et moi meme en passant par une agence de creation de site web (SOONIWEB) a la quelle j'ai soucrit des prestations, qui ne peuvent plus etre honorees, car celle-ci est en liquidation judiciaire depuis debut 2012.
Actuellement les prelevements de PARFIP sont tjrs en cours, malgré mes relances aupres d'eux pour qu'ils reconnaissent ma situation.
et je ne peux bloquer les prelevements, par peur de mise en recouvrement par le tribunal de commerce.
apres de multiples recherches et solutions, j'ai remarqué plusieurs failles dans mes documents, notemment sur mon contrat (mon volet) le cachet de mon entreprise ne figure pas, lors de la signature de celui-ci, et que je peux prouver de l'indivisibilité des 2 contrats, car j'ai souscrit des prestations.

j'aurais besoin d'une premiere approche avec vous afin de constituer un dossier afin de resoudre se probleme qui me pese.

Par jury34

Bonjour,

Je vous invite à prendre un avocat spécialisé en droit informatique.

Après, il est difficile de vous répondre comme ça.

Essayez de formuler des questions suivant votre problème.

Très cordialement

Par le_tropezien

MERCI

EN FAIT MON PROBLEME SE SITUE DANS LE FAIT QUE JE DESIRE METTRE FIN AU SITE INTERNET, car j'ai signé un contrat avec le createur du site avec lequel je beneficie, du site bien sur, de la maintenance, des mises a jour, des changements eventuels.... or depuis mars 2012, la societe de creation n'exerce plus, car liquidation judiciaire, donc je ne peux plus mettre a jour et beneficier des avantages, auxquels j'ai signé le contrat.
de plus j'ai appris par hasard cette situation, en faisant des recherches car je n'avais pas de reponse de celle-ci.
elle a finit par me repondre en me disant qu'elle ne pouvait plus rien faire, et qu'elle etait en liquidation, et que la societe qui percoit mes prelevements, devait m'en avertir de cette situation.
actuellement les prelevements cours toujours, afin d'eviter un recouvrement par le tribunal.
pour moi il y a rupture de contrat, de plus j'ai remarqué sur le contrat signé avec PARFIP (avec le commercial du createurdu site) mon tampon d'entreprise n'y est pas , malgré la mention" lu et approuve, signature, et tampon de l'entreprise"

Par jury34

Je ne suis pas spécialiste de la question mais il semble que vous soyez en mesure d'arrêter le site internet à tout moment.

S'agissant du prestataire placé en liquidation judiciaire, vous pouvez toujours vous rapprocher du mandataire liquidateur si vous avez des créances. Pour l'exécution du contrat, en revanche, si la société est dissoute, elle n'est plus tenue ...

Je me tiens bien sûr disponible à toutes fins utiles.

Très cordialement

Par bolanate95

ça sert à rien ni le tribunal de commerce ne prennent en compte ces arguments (aucun d'ailleurs).... y'a pas mieux que de passer par des agences sécurisé comme [url=https://agence-waka.fr/]https://agence-waka.fr/[/url] pour éviter tout ce genre de souci.

Par janus2

Bonjour bolanate95,
Espérons que depuis plus de 9 ans, le problème est réglé...